

L'action vidéo-militante des organisations animalistes

3 mai 2023

Dans la revue *Quaderni*, M. Bourgatte (Institut catholique de Paris) consacre un article aux vidéos des militants de la cause animale, destinées à sensibiliser le public aux mauvais traitements dans les laboratoires, les élevages et les abattoirs. L'association PETA et l'Animal Liberation Front ont inventé cette forme de vidéo-militantisme en 1984, à l'occasion d'une intrusion dans une école de médecine : à partir de 60 heures de films d'expérimentation dérobées, ils tirent un montage de 26 minutes, envoyé au Congrès américain et aux médias. Par la suite, ce type d'actions pose deux questions récurrentes. La première porte sur la réalité des pratiques, leur représentativité et leur déformation par la mise en scène (spectacularisation, sentimentalisme). La deuxième tient à l'illégalité des moyens mis en œuvre pour obtenir les images (effractions, caméras cachées). L'auteur voit là « un cas particulièrement édifiant pour comprendre ce qu'est la construction de la réalité sociale » : il souligne l'importance du « cadrage institutionnel » par les procès et commissions d'enquête, où les images sont expertisées et vérifiées. En France, lors des premières révélations de L214, en 2015, « la justice avait accueilli la plupart des vidéos comme des preuves ; désormais, elles sont de plus en plus régulièrement critiquées et suspectées ». Cela traduirait une montée en expertise des juges, voire la mise en place d'une « jurisprudence » défavorable à ce mode d'action.

Source : [*Quaderni*](#)